

**Mémoire, Projet de loi n° 64, Loi instituant le Musée national de l'histoire du Québec.**

Mon nom est Martin Pâquet, professeur titulaire en histoire de la culture politique du Canada et du Québec au Département des sciences historiques de l'Université Laval. À ce titre, j'ai été impliqué dans la mise en place de plusieurs expositions destinées au grand public, que ce soit au Musée de la Civilisation, au Musée de l'Amérique francophone, au Musée McCord et au Musée de la Pointe-à-Callière<sup>1</sup>. Mes recherches ont porté notamment sur les relations entre la muséologie et l'histoire<sup>2</sup>, ainsi que sur les usages publics du passé québécois et sur la commémoration. J'ai été fréquemment sollicité pour offrir les fruits de mon expertise sur ces questions.

Mon argumentaire se déploie en trois temps. Il discerne l'importance de la recherche scientifique à l'œuvre dans les musées, en insistant sur l'histoire et la muséologie. Il soulève mes préoccupations relativement au projet d'un musée national d'histoire. Il plaide enfin sur la nécessité d'une planification préalable tenant compte de l'écosystème muséal québécois – un écosystème qui demeure fragile.

**Le musée, lieu d'un essentiel dialogue interdisciplinaire pour la démocratisation de la culture.**

Afin qu'ils puissent remplir leur mission de démocratisation de la culture, les musées contemporains veulent offrir à l'ensemble des citoyens des connaissances vulgarisées de qualité et une compréhension optimale des sujets exposés<sup>3</sup>. Dotés de ces connaissances et de cette compréhension, les citoyens sont habilités et peuvent participer pleinement à la communauté politique. Pour accomplir cette mission pédagogique, les musées misent sur une recherche de pointe, qui repose sur deux disciplines qui n'ont pas la même vocation originelle mais qui entretiennent un dialogue interdisciplinaire : l'histoire et la muséologie. C'est particulièrement le cas pour les musées de société à vocation historique.

---

<sup>1</sup>Entre autres, l'exposition permanente *Partir... sur la route des francophones*, présentée au Musée de l'Amérique française, Musée de la civilisation du Québec depuis le 9 mars 2010. J'ai aussi participé à l'organisation des expositions temporaires suivantes : *Le français, une langue à célébrer*, présentée au Musée de la Pointe-à-Callière, du 7 avril 2023 au 4 septembre 2023; *La Charte de la langue française : 45 bougies !*, présentée au Musée de la Pointe-à-Callière, du 13 septembre 2022 au 5 mars 2023; *25 X la révolte*, présentée au Musée de la Civilisation, Québec, du 31 mai 2016 au 12 mars 2017; *Musique–Le Québec de Charlebois à Arcade Fire*, présentée au Musée McCord, Montréal, du 30 mai au 13 octobre 2014.

<sup>2</sup> Entre autres Marianne Amar, Yves Frenette, Mélanie Lanouette et Martin Pâquet, *Musées, histoire, migrations*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2015, 250 p.; Martin Pâquet et Serge Dupuis (dir.), *Faire son temps. Usages publics du passé dans les francophonies nord-américaines*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2018. 352 p.

<sup>3</sup> Krzysztof Pomian, *Le Musée, une histoire mondiale*, 3 t., Paris, Gallimard, 2020-2022.

De la pré-production à la réception d'une exposition à teneur historique dans les différents musées, l'historien et le muséologue échangent autour d'un enjeu fondamental, soit « la qualité de l'histoire mise en scène au musée et transmise au public visiteur<sup>4</sup> ». Néanmoins, même si le résultat peut être satisfaisant, le dialogue entre historiens et muséologues n'est pas nécessairement aisé. Il en va d'abord de la recherche dans un contexte muséal. En effet, l'histoire comme discipline scientifique tend à privilégier, mais pas exclusivement, la recherche fondamentale relative à la reconstitution du passé. Quant à elle, la pratique de la muséologie cherche plutôt à mettre en scène ce passé, en présentant des résultats de la recherche appliquée.

Ensuite, l'historien et le muséologue ne parlent pas nécessairement la même langue, puisque leurs démarches ne sont pas les mêmes. Si la démarche historique se réclame en premier lieu de la production d'un savoir sur le passé, la démarche muséologique insiste plutôt sur la transmission des connaissances. Cette transmission des connaissances s'appuie sur une gamme variée de procédés, dont ceux qui relèvent de la vulgarisation scientifique, la communication muséologique, la recherche d'un lieu d'expérience qui touche l'affect des visiteurs<sup>5</sup>. Ce lieu d'expérience, c'est celui du musée.

### **Des préoccupations en ce qui concerne la viabilité du projet.**

À partir de cette prémisse du lieu d'expérience, trois éléments sont à relever en ce qui concerne la viabilité du projet. Ils concernent

- 1- les fonctions des deux institutions,
- 2- l'apparence de double-emploi et,
- 3- l'enchâssement de l'éventuel musée dans l'écosystème muséal au Québec.

Le premier élément concerne les fonctions des deux institutions.

En son article 24.1, la Loi sur les Musées nationaux (LQ, M-44) accorde comme fonction au Musée de la Civilisation :

« 1° de *faire connaître l'histoire* [je souligne] et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies;

---

<sup>4</sup> Joanne Burgess, « L'historien, le musée et la diffusion de l'histoire », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 57-1(2003), 43.

<sup>5</sup> Mélanie Lanouette et Martin Pâquet, « Le dialogue entre l'historien et le muséologue. L'exemple de l'exposition Partir sur la route des francophones au Musée de l'Amérique francophone », dans Marianne Amar, Yves Frenette, Mélanie Lanouette et Martin Pâquet, *Musées, histoire, migrations*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2015, p. 63-91.

2° d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation;

3° d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation ».

Cette fonction est ancienne : elle a été prévue dès 1983 par le Législateur. Elle correspond aux objectifs des disciplines de l'histoire et de la muséologie, qui veulent produire des connaissances et de les diffuser. De plus, elle tient compte de l'évolution temporelle des contenus muséaux. Contrairement à certaines prétentions, un musée de société *est nécessairement* un musée d'histoire, puisque ses collections et ses expositions présentent des objets anciens relevant du temps présent et que ceux-ci s'inscrivent dans une continuité historique afin d'être bien compris par le public. À cet égard, et en dépit d'importantes contraintes budgétaires notamment depuis 2016<sup>6</sup>, le Musée de la Civilisation remplit sa fonction de « faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation ». Pour s'en convaincre, il suffit de fréquenter la toute récente exposition permanente *Le Québec autrement*.

Comme le souligne le projet de loi 64 en son article 2, le mandat du futur Musée national d'histoire serait de :

« 1° de *faire connaître et de promouvoir l'histoire du Québec* [je souligne], sa culture et son identité distincte ainsi que de témoigner de l'évolution de la nation québécoise et de l'apport des communautés qui ont façonné son parcours et son territoire;

2° d'établir des liens avec le réseau muséal québécois et d'assurer une présence du Québec dans le réseau muséal international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation ».

Si l'historien que je suis convient à la fonction de *faire connaître l'histoire*, il considère que celle de la *promouvoir* ne relève pas de la discipline historique, ni de la muséologie – qui insiste plutôt sur la *diffusion*, rappelons-le. La promotion renvoie au monde des stratégies publicitaires, où on met en marché un produit ou un affect qui sont simplifiés aux fins de l'adhésion du public. La promotion est univoque : elle privilégie un seul produit ou un seul affect en fonction d'un objectif principal, celui de l'adhésion du consommateur, au détriment des autres possibilités présentes. Aussi

---

<sup>6</sup> Contraintes qui ont obligé le Musée à fermer son Service de la recherche et le Centre d'interprétation de la Place Royale, à réduire les activités du Musée de l'Amérique francophone et à se départir de la Maison Chevalier. De plus, inscrites au prestigieux Registre de la Mémoire du monde de l'UNESCO qui comprend le patrimoine documentaire d'« intérêt international et [de] valeur exceptionnelle », les Archives du Séminaire de Québec ont été menacées de fermeture en 2016. Par la suite, elles ont vu réduire leurs services de consultation.

légitimes que ceux-ci soient, la promotion de ce produit ou de cet affect – comme celui de la fierté – est donc limitée en soi. Elle ne vise pas la production et la diffusion d'une compréhension optimale du passé québécois, une compréhension de sa complexité et de sa richesse. Elle ne répond pas à la mission pédagogique des musées qui s'adressent à l'ensemble des citoyens. La formulation de cet article, le projet de loi restreint ainsi la portée de la fonction du futur Musée national d'histoire, voire l'oriente selon les valeurs du moment.

Le deuxième élément touche à l'apparence de double emploi entre le Musée de la civilisation et le futur Musée national de l'histoire. Déjà, les deux institutions possèdent des fonctions de faire connaître l'histoire du Québec. Le Musée de la civilisation s'intéresse aux « diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies ». Le projet de loi attribue au futur Musée national d'histoire la fonction de faire connaître l'histoire du Québec, « sa culture et son identité distincte ainsi que de témoigner de l'évolution de la nation québécoise et de l'apport des communautés qui ont façonné son parcours et son territoire ». On conviendra rapidement que les intentions, si elles ne sont pas semblables, sont similaires.

Ensuite, le télescopage ressortit à l'organisation des ressources des deux institutions. Il en va d'abord de ses collections matérielles. Selon l'ancien directeur général du Musée de la Civilisation, « [o]n a une collection qui comporte 680 000 objets, artefacts, donc il n'y aura aucun enjeu. Notre enjeu sera plutôt de choisir, tellement il y a une pléthore de possibilités<sup>7</sup> ». Certes, mais quels seront les critères de sélection retenus? Que faire lorsqu'un objet relève à la fois des missions du Musée de la Civilisation et du futur Musée national d'histoire? Prévoit-on des procédures de prêts ou d'échanges? La constitution de collections muséales repose sur des critères bien définis et sur des exigences de maintien et de mise en valeur. Comment s'assurer que ces critères et ces exigences seront bels et bien respectés dans le cas du démantèlement de la collection du Musée de la Civilisation? A-t-on tiré des leçons de l'épisode récent des Archives du Séminaire?

Les préoccupations concernent aussi les ressources humaines. En son article 11, le projet de loi prévoit que, « [s]ous réserve des conditions de travail qui leur sont applicables, les employés du Musée de la Civilisation identifiés dans une entente conclue entre celui-ci et le Musée national de l'histoire du Québec deviennent des employés du Musée national de l'histoire du Québec à la date déterminée dans cette entente, laquelle ne peut être postérieure à la date qui suit de deux ans celle de l'entrée en vigueur de la présente loi. Ils conservent les mêmes conditions de travail ». Cette réaffectation des ressources humaines n'est pas sans conséquences. En réduisant le nombre des employés.es, elle affaiblit des équipes muséologiques qui

---

<sup>7</sup> <https://www.lapresse.ca/arts/2024-04-25/quebec/un-musee-national-d-histoire-sur-les-cendres-des-espaces-bleus.php>

ont déjà connu une attrition importante des effectifs depuis 2016. En présumant qu'ils sont interchangeables, elle n'indique pas les critères de sélection des employés.es concernés.es et ce, au détriment de leurs compétences scientifiques. Enfin, elle risque d'atténuer le nécessaire dialogue interdisciplinaire à l'œuvre dans les musées, dialogue professionnel qui est essentiel à la poursuite de sa mission pédagogique.

Le troisième élément concerne l'enclassement de l'éventuel Musée national d'histoire dans l'écosystème muséal au Québec. Je viens de traiter en partie des enjeux de l'enclassement avec les relations entre le futur Musée national d'histoire et le Musée de la Civilisation. Je peux évoquer aussi le cas spécifique du Musée de l'Amérique francophone dont l'intégration au futur Musée national pourrait être envisagé selon des modalités qui restent à discuter. Je peux aussi souligner l'emplacement même du futur Musée national au sein de l'ensemble immobilier du Séminaire de Québec<sup>8</sup> et, surtout, au cœur de l'arrondissement historique du Vieux-Québec, classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO<sup>9</sup>. De quelle manière tiendra-t-on compte des enjeux de l'authenticité et de l'intégrité patrimoniales, enjeux qui sont déterminants pour l'obtention et le maintien de la classification de l'UNESCO? Avec quels partenaires, notamment municipaux?

Par-delà la ville de Québec, les musées québécois constituent un écosystème fragile. 124 institutions muséales sont agréées et soutenues<sup>10</sup> dans le cadre du programme *Aide au fonctionnement pour les institutions muséales*. En 2022-2023, soit pour la première année des ententes triennales 2022-2025, elles ont reçu 24,1 millions \$. 16 d'entre elles ont alors reçu pour la première fois un soutien au fonctionnement<sup>11</sup>. Ces institutions répondent à leur manière et selon leurs capacités limitées, aux nombreuses demandes sociales de leurs régions et de leurs communautés. Comme le journaliste Stéphane Baillargeon du *Devoir* le mentionnait dans un article récent, « [l]es trois quarts des dépenses totales de l'administration publique québécoise en culture bénéficient à deux — et seulement deux — des dix-sept régions administratives, soit Montréal et la Capitale-Nationale. L'image de deux luxuriantes oasis au milieu de déserts plus ou moins arides pourrait s'imposer<sup>12</sup> ». Dès lors, comment l'introduction d'une nouvelle institution muséale aura-t-elle des impacts sur les autres acteurs institutionnels de cet écosystème, impacts à la fois financiers, en matière de fréquentation et de pertinence sociale? Comment l'offre muséale régionale en matière historique pourra se maintenir et s'épanouir devant une

---

<sup>8</sup> Question aussi soulevée par Antoine Robitaille, *Le Journal de Québec*.

<https://www.journaldequebec.com/2024/05/09/faux-proces-contre-le-musee-national-dhistoire-du-quebec>

<sup>9</sup> <https://whc.unesco.org/fr/list/300/>

<sup>10</sup> Québec, Ministère de la Culture et des Communications, *Plan stratégique 2023-2027*, 2.

<sup>11</sup> Québec, Ministère de la Culture et des Communications, *Rapport annuel de gestion 2022-2023*, 10.

<sup>12</sup> <https://www.ledevoir.com/culture/819750/oasis-deserts-culturels-quebec>

institution qui, par son existence même et sa situation dans la ville de Québec, aura un effet centralisateur en captant des ressources et un public de citoyens?

Somme toute et de mon avis, la façon de procéder dans le dossier de la création d'un nouveau Musée national « ressemble beaucoup à ce qu'on voit avec la France de la 5<sup>e</sup> République, où vous avez le président qui détermine les orientations culturelles<sup>13</sup> », le plus souvent au détriment des initiatives locales et régionales. Sur l'ensemble des questions soulevées, plusieurs inconnues subsistent, inconnues qui font planer des doutes sur la viabilité du projet à long terme.

### **La nécessité d'une planification préalable.**

Afin de résoudre à ces inconnues, l'art de gouverner, notamment en matière culturelle, impose de se référer au passé pour pouvoir se projeter dans l'avenir. Il en relève des principes universels et reconnus de bonne gouvernance, fondés sur l'efficacité, la planification stratégique, le respect des compétences, l'intégrité des instances et des fonctions, l'imputabilité – notamment en matière de reddition de comptes – et la transparence. Ces principes de bonne gouvernance orientent notamment l'action des principaux acteurs institutionnels dans l'écosystème muséal, dont la Société des Musées du Québec<sup>14</sup>, l'Association des Musées canadiens<sup>15</sup> et l'UNESCO<sup>16</sup>.

À mon avis, la création d'un nouveau Musée national d'histoire du Québec ne devrait pas échapper aux normes qui régissent l'écosystème muséal. Ces normes sont préexistantes aux contenus du Musée. Avant de discuter de la présence de telle ou telle orientation historiographique dans l'enceinte du futur Musée, il importerait de déterminer d'abord la pertinence d'une nouvelle institution muséale dans une offre culturelle en transformation, une pertinence qui tient compte des précédentes interventions dans le domaine. Il faudrait ensuite établir les responsabilités de chaque intervenant, dans le respect de l'autonomie décisionnelle et budgétaire qui prévaut en matière de bonne gouvernance.

Depuis plusieurs décennies, l'État québécois dispose d'une réflexion stratégique en cette matière. Au moment de l'instauration du Musée de la Civilisation en 1988, un exercice de planification stratégique avait été entrepris avec le rapport de Roland Arpin. Il existe depuis 2000 une politique muséale promue par le Ministère de la

---

<sup>13</sup> <https://www.lapresse.ca/dialogue/chroniques/2024-05-27/musee-national-de-l-histoire-du-quebec/rassembler-ou-polariser-telle-est-la-question.php>

<sup>14</sup> <https://www.musees.qc.ca/fr/professionnel/guidesel/gouvernance/introduction/index.htm> Voir aussi les études réunies par mes collègues Yves Bergeron, Lisa Baillargeon et Pierre Bosset dans le numéro thématique de *Muséologies*, 10-1 (2021), intitulé « Gouvernance des musées et droit de la culture » <https://www.erudit.org/fr/revues/museo/2021-v10-n1-museo07400/>

<sup>15</sup> [https://museums.in1touch.org/uploaded/web/docs\\_fr/principesdirecteurs.pdf](https://museums.in1touch.org/uploaded/web/docs_fr/principesdirecteurs.pdf)

<sup>16</sup> <https://www.unesco.org/fr/legal-affaires/recommendation-concerning-protection-and-promotion-museums-and-collections-their-diversity-and-their>

Culture et des Communications. Celle-ci poursuivait cinq orientations et cinq plans d'action : mettre au cœur des musées les citoyens notamment en assurant leur accessibilité, accroître et valoriser l'expertise professionnelle, établir les institutions muséales dans les communautés avec l'émergence de projets d'envergure régionale comprenant de nouveaux partenaires, impliquer les musées d'État dans les activités de déploiement en réseaux, favoriser des échanges diversifiés avec d'autres nations et d'autres pays<sup>17</sup>. Cette politique voulait situer « les publics au centre [des] préoccupations », afin que « les institutions délimitent avantageusement la place qu'elles occuperont dans l'espace social du prochain siècle<sup>18</sup> ». Enfin, un rapport a été commandé au Groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal en 2013<sup>19</sup>, groupe de travail qui avait consulté les intervenants du milieu.

Tous ces exercices de planification stratégique guident l'action de l'État depuis 1988 en la fondant dans la poursuite de sa mission pédagogique, celles de la démocratisation de la culture. Tous ces exercices de planification stratégique tiennent compte du nécessaire dialogue interdisciplinaire entre l'histoire et la muséologie, afin d'assurer des orientations et des contenus de haute qualité scientifique et d'une grande pertinence civique. Tous ces exercices de planification stratégique s'inscrivent dans les principes de bonne gouvernance, notamment en matière de respect des compétences, d'intégrité des instances et des fonctions, ainsi que d'imputabilité. Tous ces exercices de planification stratégique reposent sur la dépolitisation préalable de ce dossier. Il importerait donc de s'en inspirer avant de créer une nouvelle institution muséale.

En conclusion, sans cette nécessaire planification préalable, reposant sur un état des lieux actuels et une projection dans le long terme, la précipitation dans ce dossier – la constitution d'un nouveau musée d'État se spécialisant en histoire du Québec – porterait en elle le risque d'une décision mal avisée et aux conséquences malheureuses, en dépit des intentions initiales qui peuvent être légitimes en soi. La présente commission parlementaire portant sur le projet de loi 64 peut réduire ce risque et, à cet égard, elle pourrait s'avérer un bon pas en la direction d'une planification optimale. Toutefois, vu les nombreuses incidences du projet du futur Musée national d'histoire et l'état actuel de l'écosystème muséal, il serait encore plus utile de fonder cette décision de l'État sur les conclusions d'une étude plus fouillée, impliquant les multiples intervenants de la Société civile et de l'État. Cette étude fournirait une perspective d'ensemble à la décision de l'État et établirait fermement l'éventuelle pertinence de cette nouvelle institution muséale. Trente-six ans après l'original, je plaide pour un rapport Arpin 2.0.

---

<sup>17</sup> Québec, Ministère de la Culture et des Communications, *Vivre autrement... la ligne du temps*, Québec (prov.), 2000, 66 p.

<sup>18</sup> <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index-i%3D3915-n%3D932.html>

<sup>19</sup> Groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal, *Entre mémoire et devenir*, Québec (prov.), 29 octobre 2013, 196 p.